

Monsieur le Commissaire Enquêteur

OBJET : Enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,5 MWc déposée par la Société « SNC Parc Solaire Castillou 2 » au lieu-dit « Le Causse » à Luc-sur-Aude.

OBSERVATIONS

Je suis personnellement extrêmement sensible aux questions de réchauffement climatique, à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, aux risques des centrales nucléaires (et l'impasse concernant les déchets).

Les solutions ne sont pas dans les productions d'énergies intermittentes (éoliennes centrales photovoltaïques ...) qui doivent être nécessairement complétées par des centrales thermiques (charbon, gaz, fuel...)

Les solutions sont dans la réduction de la consommation, la géothermie, l'hydroélectricité, le solaire thermique, le bois énergie (en évitant le gigantisme et après de sérieuses études d'impact).

La production d'électricité est orientée vers les éoliennes industrielles et les centrales photovoltaïques dans des zones agricoles ou naturelles éloignées des lieux de consommation.

1° Réserves sur la production d'électricité par panneaux photovoltaïque.

Une grande partie de cette production alimente les chauffages électriques et les cumulus (eau chaude sanitaire) des habitants des villes. Or, ces calories peuvent être produites directement à partir de sources de chaleur : solaire thermique (chauffe-eau, chauffage central...), bois énergie ...

2° Opposition à la production d'électricité par panneaux photovoltaïques dans les zones naturelles :

Tout le monde déplore les graves atteintes à la biodiversité, la disparition de nombreuses espèces. La Haute-vallée de l'Aude et les Corbières sont parmi les rares espaces en France où les espèces menacées peuvent être protégées. Ces espaces doivent être impérativement préservés.

N.B : de nombreuses voix se sont opposées à l'implantation de centrales photovoltaïques sur des terrains agricoles. En fait, des propriétaires ont contourné l'objection en déclassant leurs terres cultivables.

3° Défaut de véritable prise en compte de l'accumulation des productions d'énergie dite « renouvelable » sur la Haute Vallée de l'Aude :

- 28 éoliennes à Roquetaillade / Conilhac (construites)
- 6 éoliennes à Bouriège / Tourreilles (construites)
- 12 éoliennes sur le massif de Saint Salvayre (autorisées) : 2 sites NATURA 2000.
- 22 hectares de panneaux photovoltaïques autorisés à Antugnac.
- projet d'une centrale photovoltaïque à Peyrolles.
- L'argument classique des promoteurs est toujours le même : « Notre projet ne prend qu'une petite surface... ».

La multiplication des réalisations (éoliennes, centrales photovoltaïques...) réduit les espaces naturels dans lesquels la

faune sauvage peut vivre.

4° Erreur manifeste d'appréciation sur le choix du site :- Luc-sur-Aude se trouve à la rencontre de 2 sites NATURA 2000 dédiés à la protection des oiseaux, notamment des grands rapaces : aigle royal, aigle botté, vautours, gypaète barbu.....

- Zone NATURA 2000 « Hautes Corbières »,

- Zone NATURA 2000 « Plateau de Sault ».

Le lieu d'implantation est à quelques centaines de mètres du site NATURA 2000 « Grottes de Lavallette » qui a pour vocation de protéger des chauves souris très menacées : Minioptère et Chreïbers notamment ...Le promoteur du projet de la centrale photovoltaïque « Castillou 2 » allègue que le lieu retenu présente peu d'intérêt pour la biodiversité : il s'agit d'une plantation de pins noirs. Mais précisément, il y a dans ces conifères divers insectes (notamment ravageurs), ce qui constitue une alimentation :

- pour les oiseaux, par exemple l'engoulevent d'Europe, présent sur le site Natura 2000 « Hautes Corbières »

- pour les chauves-souris des grottes de Lavalette.

PAR CES MOTIFS, j'émet personnellement un AVIS DEFAVORABLE au projet de centrale photovoltaïque de la Société « SNC Parc Solaire Castillou 2 » au lieu-dit « Le Causse » à Luc-sur-Aude.

Le Village

11300 Bourigeole, le 05 avril 2019